

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1501

présenté par

M. Le Déaut, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Chanteguet, M. Peiro, Mme Lepetit,
M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,
M. Lesterlin, Mme Batho, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got,
Mme Quéré, Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 28

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« Un rapport de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques fera, avant 2012, le bilan de l'évolution des pratiques agricoles, de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de l'utilisation des techniques alternatives. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'OPESCT a été saisie en 2008 de l'impact des pesticides sur l'agriculture et plus spécialement, des conséquences de l'utilisation du chlordécone dans la lutte contre le charançon dans les bananiers en Guadeloupe et en Martinique. Il convient de mesurer après 4 ans l'impact des mesures de l'évolution des pratiques agricoles.